

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 Novembre 2025

23 20

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard RIANT, Maire.

Présents : Bernard RIANT, Véronique PIERRON, Joël NAIN, Jean-Michel GUYOT, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Martine CHEVALLIER, François BEAULIEU, Dany MOINE, Philippe DEVIN

Absents excusés : Thierry GUENARD (pouvoir à Joël NAIN), Marion GIRARDOT (pouvoir à Jean Michel GUYOT), Alexandre FISH arrivé à 20 h 25

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON.

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10 puis 11 à 20 h 25

Votants : 12 puis 13 à 20 h 25

I -/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 Octobre 2025 est adopté par 11 des conseillers présents et représentés.

François BEAULIEU n'approuve pas le compte-rendu avec les remarques suivantes.

« Je n'approuve pas le CR du 30 10 2025 au regard de l'alinéa relatif aux travaux de la RN 151 et je demande que soit inscrite la mention suivante :

Je conteste les propos de M Le Maire et son adjointe, à mon encontre, propos qui pourraient laisser penser que j'aurais profité d'apporter une aide à la commune en contrepartie de récupération de matériaux de la Route Nationale.

J'affirme que leurs allégations ne sont que pure calomnie. Leur analyse subjective repose sur une prise en compte partielle et partielle de l'ensemble des éléments de contexte, et elle comporte également des allusions mensongères. Quant à la référence de M Le Maire à la moralité et à mes valeurs, je la trouve pour le moins déplacée et cocasse. F BEAULIEU»

Commentaire du Maire et de la première adjointe :

Le Maire et la première adjointe comprennent bien l'embarras de François BEAULIEU devant cette situation.

Cependant, l'accumulation de propos pompeux ne saurait masquer la réalité des faits, réalité des faits qui a été consignée dans le compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2025 et qui a été adopté, à l'unanimité de ses membres, moins évidemment une voix, celle de l'intéressé.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Présentation de la CTG (Convention Territoriale Globale) suite à l'avis favorable des administrateurs de la CAF lors de la séance de la Commission d'Action Sociale du 12 novembre 2025 pour la signature de la convention pour la période de janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Véronique PIERRON présente à l'ensemble des conseillers municipaux la Convention Territoriale Globale rédigée en collaboration avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et les agents.

C'est un partenariat et un accord signé entre la collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Son objectif est de développer un projet de territoire (Communauté d'Agglomération) permettant de mieux identifier les besoins collectifs d'une population et d'apporter des solutions concrètes.

Ce document comprend entre autres :

- ✓ Présentation du territoire (localisation, associations de la Commune...)
- ✓ Le diagnostic du territoire : la population, les naissances, les décès, l'évolution des ménages, la population allocataire, la composition des familles, le logement, l'activité.
- ✓ La petite enfance
- ✓ Le scolaire
- ✓ Le périscolaire et l'extrascolaire
- ✓ La restauration scolaire
- ✓ Les charges et recettes de fonctionnement
- ✓ Les plans d'actions mis en place pour renforcer l'attractivité de nos structures avec des objectifs à atteindre à plus ou moins long terme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, soit 12 conseillers du fait de l'arrivée d'Alexandre FISH à 20 h 25 valide la présentation et autorise le Maire à signer la convention qui nous liera à la CAF pour la période de janvier 2026 au 31 décembre 2030.

II -/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Vacances de la Toussaint : bonne fréquentation (fabrication des cartes pour nos aînés, activités et sorties diverses)

Partenariat avec l'Association TAMAKADI : un livret fabriqué par les enfants a été remis à Mr et Mme KOUROUMA qui se sont rendus à Orok, village de la Guinée Conakry. Ce livret a été donné aux enfants du village pour de futurs échanges. Céline Kourouma a préparé un document suite à ce voyage qui sera présenté prochainement aux enfants. Un dialogue entre Orok et Vallan s'en suivra pour échanger sur les coutumes, le quotidien...

Sortie à la piscine d'Auxerre : dans le cadre du « savoir nager » 9 séances sont prévues entre le 21 avril 2026 et le 29 mai 2026. Une demande de participation au financement est demandée par les écoles.

Le devis s'élève à 145 euros par jour soit un total de 1 305 euros à partager entre les 2 communes membres du RPI.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour cette prise en charge. Cependant, la sortie ayant lieu après les élections municipales de mars 2026, il conviendra au nouveau conseil municipal de valider ou non cette prise en charge sachant que le coût du transport peut évoluer d'ici le mois d'avril. Conseil d'école : Martine CHEVALLIER a assisté au conseil d'école qui a eu lieu le 7 novembre à Gy l'Evêque.

- 4 parents ont été élus lors des élections du 10 octobre 2025 pour représenter les familles.
- Effectifs pour la rentrée scolaire 2026 – 2027 : 86 enfants soit, à ce jour, 2 de plus que pour l'année 2025 – 2026
- Des exercices de sécurité ont été effectués dans les écoles
- Les projets réalisés ou à venir ont été évoqués
- Bilan financier des coopératives scolaires au 31 août 2025
 - Maternelle de Vallan : 2 591.14 euros
 - Elémentaire de Vallan : 1 141.97 euros
 - Elémentaire de Gy l'Evêque : 1 083.51 euros
- Le diagnostic amiante consigné dans le DTA (Dossier Technique Amiante) date de 2015 et n'est pas à jour. Un nouveau diagnostic sera programmé.
- Température élevée lors de l'épisode caniculaire : la commission des travaux a fait un devis pour une climatisation à l'école maternelle en accord avec Madame Gaudin.

Association « Tel des Gosses »

- Présentation des diverses activités proposées :
- « Vallan fait son Noël » le 29 novembre 2025
- Soirée tartiflette le 21 mars 2026
- Bourse aux jouets le 29 avril
- Kermesse des écoles le 26 juin
- Don aux coopératives scolaires :
- 1 776 euros pour la maternelle de Vallan
- 3 182 euros pour l'élémentaire de Vallan
- 2 072 euros pour l'élémentaire de Gy l'Evêque

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le lundi 3 novembre 2025 à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absents non excusés : Marion GIRARDOT, Alexandre FISH

- La remise des prix pour le concours communal des maisons fleuries a eu lieu le 14 novembre à 18 h 30 à la Maison Citoyenne,
- La visite pour le concours des maisons illuminées se fera le lundi 15 décembre 2025 : rendez-vous à la Mairie
- Les calendriers de collecte pour l'année 2026 seront distribués en semaine 49
- La borne de propreté canine sera installée vers la source St Jean

Commission Travaux - Voirie - Bâtiments

Rapporteur : Joël NAIN - Philippe DEVIN

Mise en place d'une climatisation à l'école maternelle :

Bernard RIANT a présenté lors de la commission travaux la courbe de chaleur en juin et juillet 2025 (source météo France). Il s'avère que la période de chaleur commence dans la deuxième quinzaine de

juin jusqu'à la fin de l'année scolaire, première semaine de juillet. Pendant cette période, on constate quelques dépassements par rapport à la cote de 25° et deux pointes à 40°.

Le phénomène étant identifié, il s'agit de trouver une solution adaptée tant en technique qu'en coût financier.

La commission avait déjà travaillé sur le sujet et diverses solutions avaient été envisagées :

Climatisation classique, plusieurs devis, 10 000 euros en moyenne,

Bannes, coût 7 000 euros

Le Maire et la première adjointe ont rencontré récemment Madame Gaudin et la solution climatisation mobile a été évoquée (3 clim mobiles raccordées à l'extérieur). Un devis a été demandé :

Clim mobile (3) 1 932.34 euros auxquels il conviendra d'ajouter les frais d'installation estimés à 300 euros par appareil.

Cette solution présente l'avantage de convenir aux utilisateurs et avec un coût raisonnable.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide cette proposition.

Assainissement rue de beau et rue de l'église : les travaux sont terminés. Seules les bouches à clé sont à relever.

Chemin de Champsfrères : les déblais retirés lors des travaux d'assainissement rue de l'église ont été récupérés par Christophe NAUDIN qui les a déposés sur le chemin de Champsfrères, domaine privé de la Commune.

Le Maire informe le conseil de la communication téléphonique qu'il a eu avec Christophe NAUDIN.

Ce dernier reproche à la commune :

De ne pas obliger les propriétaires à tailler les haies,

De ne pas entretenir les chemins ce qui abîme le matériel des exploitants.

Le Maire lui rappelle qu'il n'a pas à se substituer à la commune dans ses obligations et qu'il veuille bien remettre le chemin en état.

Christophe NAUDIN demande alors au Maire ce qu'il a fait pour obliger François BEAULIEU à restituer le gratté de route qu'il a détourné pour l'étaler sur ses chemins personnels.

Le Maire lui précise que c'est un autre sujet qui ne le regarde pas. En ce qui le concerne, il sera informé de la suite à donner.

Après échange, le conseil municipal autorise le Maire à engager une procédure à son encontre et souligne que l'on ne peut pas faire pour l'un et pas pour l'autre.

Un courrier sera envoyé à FB pour lui demander de retirer le gratté de route destiné à la commune et déposé sur ses chemins.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Martine CHEVALLIER fait une présentation de l'ébauche du futur bulletin municipal qui sera distribué en début d'année.

Les décos de Noël seront mises en place début décembre.

« Vallan fait son Noël » le 29 novembre 2025 de 11 h à 23 h.

C.C.A.S.

Rapporteur : *Bernard RIANT*

Une administrée rencontrant des difficultés financières a sollicité le CCAS. La commission après s'être réunie et pris connaissance des documents relatifs à cette demande propose au conseil municipal d'accorder une aide ponctuelle de 300 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés accorde d'aider à hauteur de 300 euros cette administrée et autorise le Maire à verser cette somme.

Colis des aînés :

18 couples, 24 femmes et 16 hommes recevront le colis offert par la Mairie. Les personnes en maison de retraite se verront offrir des chocolats.

III-/ Désaffectation du local à usage du public et Déclassement du domaine public

Madame Valérie TRUCHY a fait part à la commune de son souhait d'acquérir le bureau de l'école maternelle, d'une surface d'environ 20m2, situé dans les locaux de la mairie, rue de l'abreuvoir, et appartenant au domaine public communal.

Le bureau, bien qu'appartenant au domaine public, est désormais dépourvu de toute affectation (service public ou usage direct du public) justifiant une domanialité publique.

Sa désaffectation du domaine public peut donc être constatée.

Vu :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (le Conseil délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune).
- L'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (un bien d'une personne publique mentionné à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Constate la désaffectation du domaine public du bureau,
- Décide de déclasser du domaine public communal la parcelle cadastrée AB 809 dans le but de la céder à Madame Valérie TRUCHY.

IV-/ COMMUNICATIONS

PLUiHM : le Conseil Communautaire de l'Auxerrois a arrêté son projet de PLUi HM lors du conseil communautaire du 20 novembre. Les communes ont 3 mois pour donner leur avis sur ce projet. Le dossier sera transmis aux conseillers pour qu'ils en prennent connaissance. Une délibération devra être prise avec « avis favorable », « avis favorable avec remarque », ou « avis défavorable ».

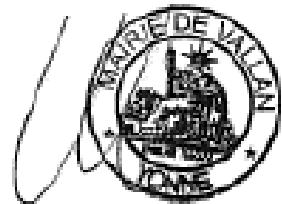
Une fois l'ensemble des avis des communes recueilli, une enquête publique sera mise en place pour recueillir les avis et observations des habitants du territoire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : MERCREDI 17 Décembre 2025 à 19 h 30

La séance est levée à 23 heures.

Fait et délibéré, le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq.

Le Maire,
Bernard RIANT



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT
Absente excusée